

DURÉE DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

La fin de mon exercice comptable approche. Je dois ranger les papiers qui s'accumulent dans mon bureau. Pouvez-vous me rappeler combien de temps je dois conserver mes documents ?

En fait, cela dépend du type de document. La durée légale de conservation des pièces fiscales, comptables, sociales, techniques, réglementaires, varie selon les institutions et organismes qui peuvent vous contrôler *a posteriori*.

Voici un tableau récapitulatif. Ceci étant, dans la pratique, nous vous recommandons de les conserver plus longtemps, voire pour certains, sur toute la durée de votre activité professionnelle. Simple principe de précaution pour vous permettre d'apporter la preuve établissant un droit, une obligation, le respect des réglementations en vigueur...

Type de documents	Durée minimum	Durée conseillée
Documents et pièces comptables :		
Bilan & Compte annuel de résultat	10 ans	Durée de l'activité
Factures et documents liés à une subvention	10 ans	
Autres factures – Bons de commande et de livraison	10 ans	
Documents relatifs à une société :		
Statuts – Pièces modificatives	5 ans	Durée de l'activité
PV d'assemblées et de conseils d'administration	5 ans	Durée de l'activité
Feuille de présence et pouvoir	3 ans	10 ans
Rapports du conseil d'administration, commissaire au compte	3 ans	Durée de l'activité
Documents civils, commerciaux, bancaires :		
Acquisition ou cession de biens immobiliers et fonciers	30 ans	Durée de l'activité
Concernant des constructions et des travaux immobiliers	10 ans	Durée de l'activité
Contrats commerciaux	5 ans	
RIB – Talons de chèques – ...	10 ans	
Correspondance en lien	10 ans	
Documents relatifs au personnel :		
Registre du personnel	5 ans	10 ans
Concernant les salaires, primes, indemnités	5 ans	Durée de l'activité
Charges sociales	3 ans	10 ans
Comptabilisation des horaires travaillés	1 an	
Registre de sécurité	5 ans	
Documents agricoles :		
Concernant vos autorisations d'exploiter, ICPE	Durée de l'activité	
Déclarations PAC	Durée de l'activité	
Productions végétales : Enregistrements des pratiques – PPF	5 campagnes + l'année en cours	
Productions animales (Bovins – Ovins – Caprins) : Registre d'élevage – Recensement annuel – IPG Sanitaire – Ordonnances vétérinaires – Equarrissage	5 campagnes + l'année en cours	